



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 26 FEVRIER 2014**

DATE DE CONVOCATION : 21 Février 2014

DATE D’AFFICHAGE : 21 Février 2014

L’an deux mil quatorze, le vingt six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

**Nombre de membres en exercice : 14
Votants : 13**

Présents : 13

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, PALAIS Alain, GASNIER Gérard, DERRIEN Stéphane, COULON Paul, COSNET Christian, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, BOURGES Isabelle, JEUDON Lydie et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur LANGEVIN Patrick

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GASNIER Gérard

** Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 Février 2014*

** Par arrêté du 15 janvier 2014, le maire de la commune de Degré a recruté pour les besoins du recensement de la population un agent recenseur pour la période du 16 Janvier au 15 Février 2014 inclus.*

Après réflexions, le Conseil municipal décide de rémunérer à la feuille de logement et au bulletin individuel.

- *Nombre de logements recensés : 298 x 1,13 € (par feuille de logement)*
- *Nombre de bulletins individuels : 795 x 1,72 € (par bulletin individuel).*

Il sera prélevé sur la rémunération les cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale, régime de retraite IRCANTEC et chômage.

L'agent recenseur recevra pour sa mission de recensement sa rémunération au cours du mois de mars et un bulletin de salaire lui sera délivré.

**_Monsieur le Maire rappelle qu'un immeuble acquit en 2011 a été mis à disposition de l'association « Au p'tit marché Degréen » afin d'y ouvrir une épicerie associative.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- *Souhaite qu'un bail soit établi entre l'association Au p'tit marché Degréen représenté par son président et la Commune de Degré représentée par le maire*
- *Fixe la durée à trois ans à compter du 1 avril 2014 jusqu'au 31 Mars 2016*
- *Fixe le prix du loyer mensuel à 300 € TTC à compter du 1 avril 2014*
- *Donne tout pouvoir à monsieur le Maire représentant de la commune pour signer le bail et toutes pièces relatives à ce dossier.*

Maître Hubert AMIOT, notaire à Aigné, est chargé du contrat de location.

** Monsieur Le Maire rappelle que le conseil a délibéré en date du 26 février 2014 pour l'établissement d'un bail commercial pour l'immeuble sise au 1 route du Mans entre l'association Au p'tit marché Degréen représenté par son président et la Commune de Degré représentée par le maire.*

Ce bail prendra effet au 1 avril 2014 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose de demander à l'association une participation financière pour la mise à disposition anticipée de cet immeuble pendant l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Souhaite demander une participation financière à l'association « Au p'tit marché Degréen » au titre de prise anticipée de locaux sur l'année 2013*
- *Fixe à 3 600 € la somme de cette participation.*
- *Demande au Maire d'émettre un titre de recette exécutoire auprès de l'association « Au p'tit marché Degréen »*

** Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il a reçu du Tribunal Administratif de Nantes une notification d'une décision d'indemnisation au profit des commissaires enquêteurs désignés pour l'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.*

La décision du Président du Tribunal Administratif en date du 14 Octobre 2013 a fixé l'indemnité aux deux commissaires enquêteurs.

Au vu de la demande d'indemnisation de Messieurs Jacky LEVEQUE et Daniel GAUTELIER, la commune versera au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs le solde de 873,65 €.

** Suite à la visite avec le trésorier, le Maire rappelle que la commune a des finances saines et les propositions budgétaires pour 2014 correctes.*

Questions Diverses :

- Rencontre avec une chargée de mission de la SPL (Société Publique Locale) pour la haies qui sera replantée sur le talus gauche de la route du Valet, en mitoyenneté avec Monsieur Lemaitre et la commune de Degré. Haies de 2 étages prévue en 2016
- Une campagne d'élagage programmée par ERDF est prévue sur le territoire de la commune, l'entreprise Fréon effectuera cette mission.